

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

CANTON DE VERNON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20210129-D2021-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2021

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 25/01/2021

DATE D'AFFICHAGE

LE : 02/02/2021

Séance du Vendredi 29 janvier 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENT : 13

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le vendredi 29 janvier à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 25 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 2

POUVOIR : 2

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Rémy PONT, Jean Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Claire ESPASA, (pouvoir Bénédicte VALLET), Jonathan PETIT (pouvoir Katia DRAGEE).

Secrétaire de séance : Yann GRUMBACH.

Délibération prise à huis clos conformément à la décision du conseil municipal dans sa délibération N°2021-1

Objet : Réduction des tarifs du périscolaire matin et soir aux enfants en situation de handicap à compter du 01/01/2021

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif du périscolaire matin et soir pour les enfants en situation de handicap à compter du 1^{er} janvier 2021 à :

- 0.80€ pour le périscolaire du matin au lieu de 1.55€
- 1.50€ pour le périscolaire du soir au lieu de 3.05€.

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 29 janvier 2021.
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

